

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 20 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 JUILLET 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Grégory RENDE

POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
 Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme le MAIRE
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON
 M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : CREMATORIUM MUNICIPAL - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT RELATIF A L'INSTALLATION D'UNE LIGNE DE FILTRATION

La société OGF et la Ville de DAX ont conclu une convention de délégation de service public pour la construction et la gestion du crématorium de Dax en date du 12 juillet 1999, modifiée par les avenants n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 en date des 11 décembre 2002, 22 août 2005, 21 août 2006, 17 septembre 2007, 30 juillet 2008, 30 juillet 2010, 30 septembre 2011, 5 août 2013, 30 juillet 2014, 25 septembre 2015 et 24 septembre 2016 (la convention et ses avenants dénommés ensemble ci-après le 'contrat').

Le Crématorium de DAX a été mis en service le 12 septembre 2001 pour une durée de 25 ans et un investissement total de 1.032.000 € environ.

L'arrêté ministériel du 28 janvier 2010 a fixé de nouvelles valeurs limites aux polluants contenus dans les gaz rejetés et a imposé des mesures sur les rejets de mercure, ainsi que les dioxines et furanes. Aussi, les crématoriums en activité à la date de publication de l'arrêté du 28 janvier 2010 doivent se mettre en conformité avant le 15 février 2018 afin que leurs rejets soient inférieurs aux seuils fixés par la nouvelle réglementation.

Conformément à l'article 23 de la convention de délégation de service public du Crématorium, la Société OGF et la Ville de DAX ont examiné en commun les conditions particulières pour faire face à cette nouvelle exigence réglementaire. La société OGF a ainsi proposé à la Ville de DAX d'équiper le crématorium d'une ligne de filtration en système modulaire. Cet équipement complémentaire, qui sera installé à l'arrière du bâtiment, est un équipement extérieur qui ne nécessite pas d'extension du bâti. L'investissement nécessité par cette ligne de filtration s'élève à trois cent quatre-vingt-onze mille cinq cent cinquante euros hors taxes (391.550,00 € HT).

Compte tenu du nécessaire amortissement de ce nouvel équipement, la société OGF propose trois hypothèses :

- augmentation des tarifs pour les usagers de centre trente euros hors taxe (130 € HT) sans prolongation de la durée de la délégation de service public,
- augmentation des tarifs pour les usagers de soixante euros hors taxe (60 € HT) et prolongation de 4 ans de la durée de la délégation de service public, soit jusqu'au 12 septembre 2030,
- augmentation des tarifs pour les usagers de vingt euros hors taxe (20 € HT) et prolongation de 8 ans de la durée de la délégation de service public, soit jusqu'au 12 septembre 2034.

Afin de garantir un niveau de tarification acceptable pour les usagers tout en évitant une prolongation disproportionnée de la durée de la délégation de service public, il est proposé d'opter pour la seconde formule : prolongation de 4 ans pour une augmentation tarifaire de soixante euros hors taxe (60€ HT).

Il convient de préciser que l'ensemble des crématoriums de France ont été concernés par cette mise aux normes et que le schéma de financement de l'investissement nécessaire, tel que proposé par la société OGF, est celui repris par la quasi majorité des collectivités concessionnaires et s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles 36 (1° et 3°) et 37 du décret n°2016-86 en date du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession.

La modification tarifaire entrera en vigueur au 1er janvier 2018. Il a également été convenu à cette occasion que les tarifs ne feront pas l'objet de la révision annuelle par indexation à la date anniversaire du contrat, à savoir le 12 septembre 2017.

Un projet d'avenant définissant les modalités de financement et d'installation de la ligne de filtration, ainsi que les nouveaux tarifs, est annexé à la présente délibération.

La Commission Délégation de Service Public, réunie le 21 mars 2017, a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant.

**SUR PROPOSITION DE MADAME NICOLE COUTANT, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet d'avenant n°12 au contrat de concession du Crématorium municipal de DAX, portant prolongation de la durée de 4 ans et augmentant ses tarifs de 60 € HT, en raison de la réalisation de la ligne de filtration,

AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170720-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 21 Juillet 2017